SONAE ARAUCO

Taking wood further

CODE D'ÉTHIQUE

2017

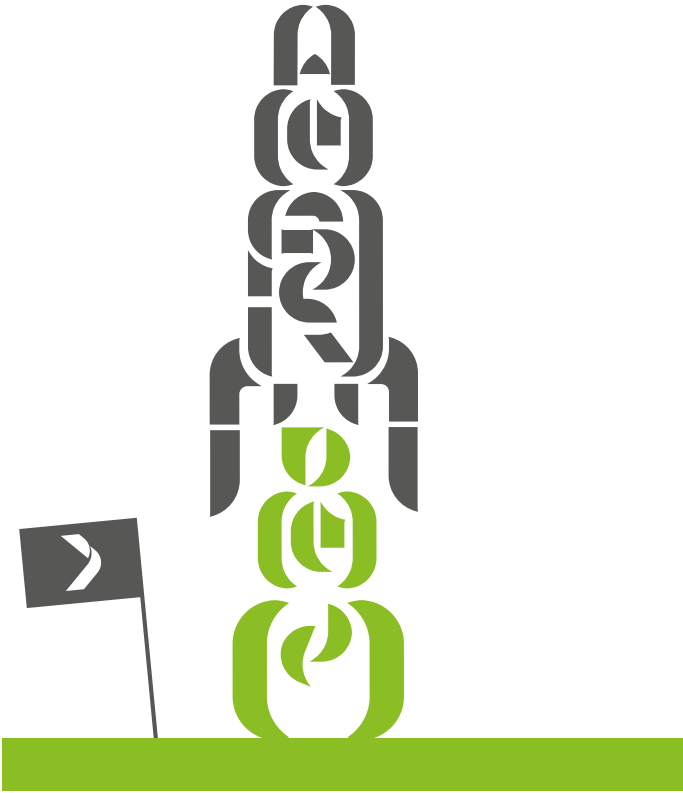

TABLE DES MATIÈRES

0. VISION, MISSION ET VALEURS

1. INTRODUCTION

1.1 CHAMP D'APPLICATION ET OBJET
1.2 ENGAGEMENT DE SONAE ARAUCO
1.3 ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS
1.4 INTERPRÉTATION ET MISE À JOUR

2. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

2.1 RELATIONS AVEC LES COLLABORATEURS
2.2 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET AUTRES INVESTISSEURS
2.3 RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS ET LES COMMUNAUTÉS
2.4 RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES COMMERCIAUX
2.5 RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3. LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

4. COMMUNICATION DE NON-RESPECT (« SITUATIONS IRRÉGULIÈRES »)

VISION, MISSION ET VALEURS

NOTRE VISION

NOTRE VISION CONSISTE À CRÉER DES SOLUTIONS DE BOIS POUR UNE VIE ET UNE PLANÈTE MEILLEURES.

Nous croyons en la valeur du bois dans le quotidien des gens. Nous nous proposons ainsi de créer des solutions en bois durables et qui améliorent la qualité de vie. Nous prétendons être la marque de choix de nos clients, de nos collaborateurs, de nos fournisseurs et des communautés où nous intervenons. Notre vision consiste à créer des solutions de bois pour une vie meilleure, un avenir meilleur et une planète meilleure.

NOTRE MISSION

NOUS AVONS POUR MISSION D'APPORTER DES SOLUTIONS EN BOIS QUI AMÉLIORENT LE QUOTIDIEN DES GENS.

Nous avons une âme industrielle et croyons en des partenariats durables. Nous sommes en quête d'excellence et des meilleurs résultats sur le long terme, pour nous comme pour nos partenaires. Nous souhaitons porter les ambitions de nos clients encore plus loin en leur offrant le meilleur rapport entre compétence industrielle, fonctionnalité, qualité, design et prix.

NOS VALEURS

NOUS SOMMES FIERS DE NOTRE ÂME INDUSTRIELLE

Ayant une vision de croissance solide et à long terme dans ce secteur, nous sommes une entreprise aux racines bien ancrées avec la ferme intention de durer plusieurs générations. Nous sommes prêts à prendre des risques et disposons de la capacité financière pour les considérer comme de nouveaux défis, tout en sachant que nos connaissances et nos standards de qualité élevés nous porteront toujours plus loin.

- **SPÉCIALISATION EN PRODUITS DÉRIVÉS DU BOIS**
- **VISION DU SECTEUR À LONG TERME**
- **AMBITION DE CROISSANCE SOLIDE**

NOS PRODUITS AMÉLIORENT LE QUOTIDIEN

Sonae Arauco porte l'innovation et la transformation du bois plus loin, dans le but de devenir une entreprise leader du secteur à l'échelle internationale. Outre la production de produits dérivés du bois, nous créons des solutions durables et renouvelables qui s'adaptent aux différentes ambitions et améliorent le quotidien des gens.

- **DÉVELOPPEMENT DURABLE RENOUVELABLE**
- **INNOVATION**
- **PERSONNALISATION DE SOLUTIONS**

NOUS CROYONS EN DES ALLIANCES DURABLES COMME LE BOIS

Sonae Arauco croit au travail d'équipe, à des lieux de travail sûrs, à la coopération et aux partenariats sur le long terme. L'éthique et la transparence sont les racines de notre intégrité entrepreneuriale et de l'engagement que nous assumons envers nos clients, nos collaborateurs, nos fournisseurs et les communautés où nous nous trouvons. Le respect de l'environnement fait partie de notre nature et de nos priorités.

- **ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE**
- **PARTENARIATS SUR LE LONG TERME**
- **SÉCURITÉ ET CIVISME**

1. INTRODUCTION

1.1. CHAMP D'APPLICATION ET OBJET

Notre Code d'éthique (« Code ») comprend un ensemble de normes qui reposent sur les valeurs que nous partageons[1] et qui régissent les activités du Groupe Sonae Arauco (« ci-après dénommé le « Groupe », « Sonae Arauco » ou l'« Entreprise »). Il s'applique à toute personne travaillant au sein du groupe, y compris les membres des organes statutaires de Sonae Arauco, S.A. et les entreprises du Groupe, les administrateurs, les cadres et les collaborateurs (y compris les intérimaires) (ci-après dénommés les « Collaborateurs »).

Notre Code définit des lignes directrices en matière d'éthique professionnelle, qui devront être respectées par tous les Collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Il n'a pas vocation à prévoir toutes les situations possibles ni même à résumer toutes les lois et les règlements applicables. Ce Code ne pourra en aucun cas se substituer ni révoquer toutes autres politiques et/ou procédures internes.

[1] Vous pouvez consulter une description de notre vision, notre mission et nos valeurs sur le site de l'entreprise www.sonaearauco.com, rubrique « Qui nous sommes ».

1.2. ENGAGEMENT DE SONAE ARAUCO

Sonae Arauco défend et encourage activement les normes éthiques les plus rigoureuses en matière de conduite professionnelle, ainsi que le strict respect de la législation à tous les niveaux du Groupe. L'engagement envers les normes de conduite doit émaner des sphères supérieures. Par conséquent, les cadres supérieurs de Sonae Arauco sont censés servir d'exemple au reste de l'organisation par leurs actions. Ils sont tenus de veiller activement à l'adoption de ces normes et d'en surveiller l'application, de garantir le strict respect de la loi dans leur domaine de responsabilité et d'assurer un suivi continu de leur respect. Il leur incombe également de transmettre clairement à leurs collaborateurs que le non-respect de toute loi applicable pourra entrainer des conséquences aussi bien sur le plan juridique que d'ordre disciplinaire.

1.3. ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

Il est particulièrement important que tous les Collaborateurs de l'ensemble des entreprises du Groupe reconnaissent leur engagement envers ces normes. En outre, étant donné que Sonae Arauco opère au-delà des frontières nationales, l'Entreprise adopte des principes et des actions adaptés aux questions éthiques spécifiques qui pourraient survenir dans les pays où elle est présente.

1.4. INTERPRÉTATION ET MISE À JOUR

En cas de problèmes liés aux pratiques commerciales, les collaborateurs doivent toujours faire preuve de bon sens et de sens critique. En cas de doute, ils sont tenus de demander conseil quant à la procédure à suivre spécifiquement. Toutes les personnes relevant de ce Code doivent reconnaître, observer, respecter et assurer l'application de toutes ses dispositions.

Dans certains cas, les dispositions prises pourront impliquer des normes plus exigeantes ou complémentaires à celles définies par la loi. Toute question omise dans le présent Code sera soumise à la législation en vigueur. De même, les lois en vigueur contribueront à son contenu ou complèteront ses lacunes.

Toute question ou doute lié à l'interprétation de ce Code sera soumis au Comité d'éthique, qui sera chargé de déterminer le sens et le champ d'application de ses dispositions.

Il reviendra également au Comité d'éthique d'évaluer toute modification d'ordre réglementaire et de proposer au conseil d'administration les corrections respectives au contenu du Code.

2. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

2.1. RELATIONS AVEC LES COLLABORATEURS

2.1.1. RESPECT, RESPONSABILITÉ ET COOPÉRATION

Les relations avec les Collaborateurs reposent sur le respect de l'individu. Sonae Arauco attend de ses Collaborateurs qu'ils se traitent mutuellement avec respect, politesse et justice et qu'ils appliquent les principes de coopération, travail d'équipe et responsabilité dans leur recherche de l'excellence et de leurs réalisations. Sonae Arauco ne tolère pas les comportements discriminatoires de quelque nature que ce soit et encourage l'égalité des chances pour tous les Collaborateurs, ainsi que le droit à l'intégrité morale et à la dignité sur le lieu de travail. L'interdiction de comportements de discrimination arbitraires porte sur les processus de recrutement et d'embauche, ainsi que les modalités et les conditions d'admission, tels que les tâches qui doivent être exécutées, la formation, les salaires, les avantages, les promotions, les transferts, la discipline et le traitement.

Tous les comportements de harcèlement moral et sexuel seront spécialement condamnés par Sonae Arauco. Tout salarié de Sonae Arauco considérant avoir fait l'objet d'un tel comportement est en droit d'agir selon les procédures de reporting visées dans le présent Code.

2.1.2. CONFIDENTIALITÉ ET RESPONSABILITÉ

Les Collaborateurs sont tenus d'assurer la confidentialité des informations commerciales relatives à l'entreprise, et à ses clients et fournisseurs. Ils doivent s'abstenir de faire usage d'informations privilégiées quelles qu'elles soient à des fins personnelles. Sonae Arauco attend de ses Collaborateurs qu'ils veillent à la propriété de l'entreprise en utilisant les ressources de façon judicieuse et rationnelle.

[2] On entend par « fins personnelles » tout avantage accordé au salarié ou aux membres de sa famille au sens large, ou à ses amis.

2.1. RELATIONS AVEC LES COLLABORATEURS

2.1.3. CONFLIT D'INTÉRÊT

Des conflits d'intérêt pourront survenir quand les Collaborateurs de Sonae Arauco, ainsi que leur conjoint ou proches jusqu'au second degré (que ce soit par lien de sang ou par affinité), possèdent des investissements ou occupent un poste de direction ou de gestion au sein d'autres entreprises avec lesquelles Sonae Arauco souhaiterait entreprendre des relations commerciales. En cas de conflit d'intérêt, les Collaborateurs de Sonae Arauco devront s'abstenir de participer au processus de prise de décision en qualité de représentant de Sonae Arauco. Pour cela, ils devront en informer leur supérieur hiérarchique et le département des ressources humaines, afin de garantir une prise de décision par qui de droit. Si Sonae Arauco décidait de mener la transaction visée à bien, celle-ci sera réalisée dans les conditions de marché.

2.1.4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

Sonae Arauco accorde la plus haute importance au bien-être physique et mental de son personnel. C'est pourquoi elle s'efforce d'offrir à tous un environnement de travail sûr et sain. Sonae Arauco attend de tous ses Collaborateurs qu'ils respectent les directives et les pratiques en matière de sécurité.

2.1.5. CONSCIENCE SOCIALE

Sonae Arauco défend des principes généraux au titre de la législation internationale et de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. L'âge minimum d'embauche correspond à l'âge légal dans chaque pays et en cas de travail à risque, nous imposons un âge minimum de 18 ans.

2.1.6. RESPECT ET REPRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Sonae Arauco attend de tous les Collaborateurs du Groupe qu'ils respectent scrupuleusement les dispositions du présent Code et les lois en vigueur. Toute infraction des dispositions énoncées dans ce Code sera considérée, le cas échéant, comme une infraction professionnelle, sans préjudice de l'éventuelle infraction qui pourrait découler de la loi ou de la responsabilité civile ou criminelle résultant de chaque cas en particulier.

Les Collaborateurs de Sonae Arauco agissent au nom de l'entreprise uniquement dans des situations pour lesquelles ils auront été autorisés ou mandatés, que ce soit de par la nature de leur poste ou par délégation claire de compétences. Les Collaborateurs devront ainsi s'abstenir d'agir au nom de la société lorsqu'ils n'y auront pas été autorisés.

2.2. RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET AUTRES INVESTISSEURS

2.2.1. CRÉATION DE VALEUR

Sonae Arauco a pour principal objectif de maximiser la valeur créée pour ses actionnaires. Nous considérons que cet objectif ne peut être atteint à court, moyen et long terme, que si l'entreprise génère simultanément de la richesse aux autres parties prenantes, telles que nos collaborateurs, fournisseurs, établissements financiers et entités locales, régionales ou nationales.

2.2.2. TRANSPARENCE

Sonae Arauco impose le respect de la loi et des politiques internes relatives à la correction et à l'intégrité des registres financiers comptables et de leurs mises à jour, et ce aussi bien à la maison mère qu'à toutes ses filiales et Collaborateurs.

Nos livres comptables et obligatoires, ainsi que nos registres opérationnels et toutes autres informations de gestion, devront être fiables et respecter nos politiques et procédures.

Les opérations réalisées entre Sonae Arauco et ses filiales ou avec des tiers se tiendront en temps voulu et seront enregistrées sur nos livres comptables selon les normes comptables et légales, les règles et les pratiques en vigueur. Il est strictement interdit de forger de quelque façon que ce soit des informations et/ou de fournir des informations incorrectes.

Les informations fournies par les Collaborateurs à leurs supérieurs hiérarchiques et aux auditeurs internes et externes, ainsi que les documents exigés par d'autres institutions ou organisations, devront leur parvenir en temps voulu et de manière correcte, sérieuse, fiable et complète. Chaque Salarié est chargé de fournir les informations en toute clarté et transparence.

2.2.3. RESPECT

Les bourses et les marchés des valeurs, dans lesquels les actionnaires de Sonae Indústria et Arauco sont parties prenantes, ont approuvé des lois, des règles et des règlements portant sur l'utilisation et la divulgation d'informations entrepreneuriales confidentielles. Ces règlements visent à protéger la transparence qui doit présider au marché, en fournissant des informations complètes et précises concernant les questions d'entreprises d'ordre matériel. Les investisseurs sont ainsi à même de prendre les décisions d'investissement adéquates. Cela permet également à Sonae Arauco de garantir que les Collaborateurs ayant accès aux informations confidentielles ne les utilisent pas à leur propre bénéfice ni au bénéfice de tiers.

2.3. RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS ET LES COMMUNAUTÉS

2.3.1. COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Sonae Arauco est contrainte par la loi de respecter l'ensemble de la législation nationale et internationale. Toutefois, si ses normes internes se révèlent plus rigoureuses que celles imposées par les lois locales, elle ne se limite pas à appliquer la législation locale et applique les normes les plus exigeantes.

Au titre de la loi, dans certains cas, l'Entreprise pourra être tenue responsable de la pratique de certains crimes par ses collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions. Parmi ces crimes, on retrouve le financement du terrorisme et la corruption de fonctionnaires publics, étrangers ou nationaux.

De ce fait, l'Entreprise interdit expressément tout comportement pouvant entraîner une procédure pénale à son encontre pour des actes pratiqués par des actionnaires, partenaires, superviseurs, responsables, principaux dirigeants, représentants, personnes aux fonctions de gestion ou de supervision, et tout collaborateur de l'entreprise, ainsi que tout collaborateur externe agissant au nom de l'Entreprise.

2.3.2. DÉCLARATION FISCALE

Sonae Arauco ne se soustrait pas à ses obligations fiscales. C'est pourquoi, elle enregistre et déclare toutes les transactions effectuées. Les législations nationales offrent généralement une certaine souplesse quant à la mise en œuvre de certaines activités économiques, notamment des formats différents, ou différentes structures qui pourraient avoir des implications économiques ou fiscales distinctes. Sélectionner le format ou la structure qui sert au mieux les intérêts et les objectifs du Groupe est ainsi non seulement une activité légitime, mais aussi un impératif de gestion.

2.3.3. CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE

Sonae Arauco et ses Collaborateurs manifestent leur engagement envers la protection de l'environnement de manière permanente, active et responsable.

Sonae Arauco tient compte des aspects environnementaux des secteurs dans lesquels elle mène ses activités et a de ce fait adopté de bonnes pratiques, des valeurs et des codes d'engagement. De même, les politiques de Sonae Arauco tiennent compte du respect des exigences légales, spécialement en matière de règlement environnementaux en vigueur. Elles sont également attentives à l'application de pratiques responsables dans les situations où aucune loi ni règlement n'existe.

Finalement, et face à l'engagement de Sonae Arauco en matière de protection environnementale, chaque salarié devra accomplir ses fonctions en cherchant à minimiser son impact sur l'environnement et en veillant au respect des lois en vigueur applicables.

2.3.4. CADEAUX ET OFFRES

Dans le cadre des relations avec les autorités et les communautés, les dispositions énoncées au paragraphe 2.4.3 ci-dessous doivent être respectées.

2.4. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

2.4.1. RELATIONS AVEC LES CLIENTS

L'engagement de Sonae Arauco envers la satisfaction de ses clients doit se refléter dans le respect de leurs droits et dans la recherche continue de solutions servant leurs intérêts, toujours conformément aux objectifs de rentabilité et de développement de l'Entreprise.

Afin de préserver un niveau de confiance élevé de la part de ses clients, Sonae Arauco observe une politique fondamentale de traitement de toutes les informations commerciales et d'affaires comme propriété exclusive et confidentielle des clients, le cas échéant. Sonae Arauco s'engage à assurer la confidentialité de ces informations, sauf si leur divulgation a été autorisée ou exigée par la loi. Cet engagement se poursuit au-delà de la fin des relations commerciales avec Sonae Arauco.

2.4.2. RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

La relation entre les Collaborateurs et les fournisseurs de Sonae Arauco doit être totalement indépendante et conforme aux intérêts de l'Entreprise. Par conséquent, aucun engagement quel qu'il soit ni partialité ne devra être pris vis-à-vis d'un fournisseur. Seront toujours privilégiés les paramètres de qualité, de service et de budget de l'Entreprise.

La sélection et la contractualisation de fournisseurs s'appuieront toujours sur les besoins de l'Entreprise et sur les critères techniques, professionnels et éthiques, et tiendront compte de facteurs objectifs, tels que la compétence, le prix et la qualité.

Ne sont autorisés ni les pratiques commerciales restrictives ni l'abus de position dominante sur le marché.

2.4.3. CADEAUX ET OFFRES

Les Collaborateurs de Sonae Arauco ne sont autorisés ni à remettre des cadeaux aux fonctionnaires et salariés des secteurs privé ou publique (qu'ils soient nationaux ou étrangers), ni à en recevoir de ces derniers quand (1) ces offres pourraient être raisonnablement perçues comme une incitation ; cela impliquerait une infraction de la législation, des règlements et des politiques de Sonae Arauco et de ses filiales ou (2) un tel comportement peut représenter un risque ou affecter la bonne image et la réputation de Sonae Arauco.

Des cadeaux ou autres avantages de faible valeur peuvent être occasionnellement acceptés s'ils sont jugés compatibles avec les pratiques commerciales locales. Toutefois, si la nature ou le montant de l'offre est considéré comme excessif et passible d'influer sur le résultat d'une décision commerciale, celle-ci doit être déclinée.

Les politiques et stratégies commerciales de Sonae Arauco prévoient l'octroi de cadeaux et d'offres commerciales aux clients et fournisseurs. Ces cadeaux et offres commerciales ne sont autorisés que si ils représentent dûment l'image commerciale de l'Entreprise et sous réserve qu'ils soient uniquement destinés à ces clients et fournisseurs.

Les invitations à des dîners ou des événements à l'occasion de réunions de travail font exception à la règle susmentionnée à condition que ces invitations ne soient pas fréquentes et qu'elles n'impliquent en aucun cas un engagement ou une influence destinée à affecter l'indépendance, l'impartialité ou le jugement d'un salarié.

En cas de doute, le Comité d'éthique devra être consulté.

2.4. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

2.4.4. TRANSPARENCE

La prise de décisions commerciales devra s'appuyer sur des critères rationnels, tels que la qualité, la compétitivité des prix et les accords de niveau de service, contribuant ainsi à défendre le traitement équitable.

Sonae Arauco est un fervent défenseur des pratiques commerciales transparentes et équitables. Elle ne tolère donc aucun acte de corruption, quel qu'il soit.

Le mensonge, la dissimulation et l'exagération doivent être évités dans toutes les communications externes. L'Entreprise ne fournira jamais de descriptions de produits inadéquates ou fallacieuses de manière intentionnelle.

Les Collaborateurs ne sont pas autorisés, aussi bien individuellement que conjointement avec des tiers, à pratiquer aucune action qui enfreindrait la législation nationale ou étrangère en matière de blanchiment de capitaux, notamment la conversion, le transfert, l'assistance ou la facilitation de toute opération de conversion ou transfert de bénéfices obtenus par eux ou des tiers, de manière directe ou indirecte dans l'intention de dissimuler leur origine illicite.

2.5. RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

2.5.1. LIBRE CONCURRENCE

Sonae Arauco favorise et respecte la libre concurrence, non seulement en vue de respecter strictement la législation en vigueur, mais aussi en tant que bonne pratique commerciale et principe fondamental qui doit présider à toutes les transactions commerciales. Les actions concurrentielles doivent être régies par les principes commerciaux de Sonae Arauco et par des considérations du marché dans lequel elle mène son activité. Les Collaborateurs ne peuvent en aucun cas s'écarter des principes susmentionnés. De ce fait, si au moment de prendre part aux négociations, à la préparation ou signature de conventions ou contrats, ou d'exercer ses activités commerciales en tous genres, des doutes subsistent quant à la possibilité d'enfreindre la législation ou des règlements portant sur le marché ou la concurrence, le représentant légal de l'unité opérationnelle correspondante devra être consulté au préalable. Bien que l'interaction avec la concurrence soit nécessaire, inévitable et parfaitement légitime, les dispositions énoncées ci-dessus sont ici rappelées, particulièrement sur la nécessité de consulter le représentant légal de l'unité opérationnelle correspondante sur son champ d'application et son objet.

Globalement, les stratégies commerciales de Sonae Arauco doivent viser la satisfaction de ses clients, dans la tentative d'élargir légitimement sa base de marché, ainsi que de maximiser ses profits et sa part de marché. Si l'entreprise détenait ou venait à détenir un fort positionnement sur un marché donné ou une certaine région géographique, des précautions supplémentaires devront être prises concernant des mesures qui pourraient être interprétées comme une intention d'exclure ou de porter atteinte à la concurrence. De plus, il est expressément interdit de développer des stratégies commerciales qui impliqueraient d'encourir des comportements abusifs dans la relation avec les fournisseurs et les clients, que ce soit en matière de prix, de dispositions contractuelles ou autres de nature similaire.

3. LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique est chargé d'assurer la diffusion et la mise en œuvre du présent Code d'éthique. À ce titre, il est tenu de:

- Promouvoir les valeurs et les comportements encouragés par le Code d'éthique;
- Agir en tant qu'organe de conseil;
- Analyser les demandes de clarification émanant des Collaborateurs;
- Enquêter sur les présomptions d'irrégularités rapportées et assurer la prise de mesures disciplinaires adaptées, le cas échéant.

Il incombe également au Comité d'éthique de mettre à jour et modifier le Code d'éthique, et d'encourager son interprétation et application homogène partout dans le monde.

Le conseil d'administration de Sonae Arauco est chargé de nommer les membres du Comité d'éthique. Le conseil d'administration a nommé les deux membres du comité permanent (membres du conseil non exécutifs indépendants) et le directeur de l'audit interne.

4. COMMUNICATION DE NON-RESPECT (« SITUATIONS IRRÉGULIÈRES »)

Les Collaborateurs ont l'obligation de respecter le présent Code d'éthique. Aucun comportement inapproprié de la part de tiers ne saurait être toléré. Par conséquent, toute personne en possession d'informations relatives à toute situation ou tout comportement pouvant représenter une infraction de ce Code devra en avertir le Comité d'éthique en temps opportun.

La présumée situation irrégulière doit être communiquée par courrier électronique ou par voie postale à l'une des adresses suivantes:

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE: ethics.committee@sonaearauco.com

PAR VOIE POSTALE: Sonae Arauco Portugal, S.A.
Comité d'Éthique
Lugar do Espido, Via Norte
4470-177 Maia
Portugal

Les signalements anonymes ne seront acceptés que s'ils sont étayés par des éléments prouvant la situation dénoncée.

Sonae Arauco garantit aux Collaborateurs que toutes les communications seront traitées en toute confidentialité et que des mesures seront prises pour enquêter sur les présomptions de situation irrégulière. Des mesures correctives et disciplinaires seront prises, le cas échéant.

SONAE ARAUCO

Taking wood further

www.sonaearauco.com